



## ARTICLE 60 : BEAUCOUP DE QUESTIONS EN SUSPENS

Après l'examen du projet de loi relatif à l'article 60 nouvelle mouture lors du conseil des ministres du 13 avril, le texte sera soumis aux Parlementaires dans quelques jours. La première question qui se pose est : le gouvernement dispose-t-il d'une majorité pour voter ce texte ? On peut en douter quand on apprend que la DG a diligenté des DI pour en faire la promotion auprès des élus.

Pour l'**USD-FO**, les « **raisons plausibles** » seront d'un maniement très ardu : elles doivent être intégrées dans des modèles de PVS afin de ne pas être laissées dans le flou en attendant que les procédures soient annulées. La mission des brigades est de réaliser des saisies et des contentieux ; elles ne sont pas conçues pour générer de la jurisprudence.

En réalité, c'est bien l'**information préalable du Parquet** qui risque de devenir la norme du fonctionnement des brigades situées hors du rayon douanier des 40 kilomètres. Les modalités d'information du procureur doivent être standardisées sur tout le territoire et le plus simple possible car les staffs des brigades croulent déjà sous les contraintes administratives. Cette perte d'autonomie vis-à-vis du Parquet voire des préfets dans le fonctionnement des brigades constituera bien une révolution culturelle pour nos services. Quid de nos objectifs quantitatifs de saisies lorsque des problèmes de maintien de l'ordre seront en jeu ?

Pour l'**USD-FO**, il faut à tout prix empêcher l'obligation de mise en œuvre du **PV négatif** à la demande des personnes contrôlées ce qui reviendra à favoriser les fraudes en tout genre. Ceci figure pourtant dans le projet de texte, alors que les policiers et les gendarmes n'y sont pas soumis... Incompréhensible et inacceptable !

Au total, nous sommes bien loin de l'objectif du ministre qui prétendait maintenir les **capacités opérationnelles** de la douane. Nous comprenons que les politiques sont désormais totalement soumis aux obligations fixées par des magistrats du conseil constitutionnel, du conseil d'État ou autres, dont pourtant aucun n'est élu, qui fixent les règles du jeu dans un domaine aussi sensible que la santé publique des Français (explosion prévisible des trafics de stupéfiants...).

L'**USD-FO** continuera de se battre pour que la voix de la raison finisse par s'imposer et que les douaniers puissent continuer à exercer leur métier partout, sans entraves, au service de la communauté nationale.